

## **RAPPORT ANNUEL 2024 SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE**

### **1. PRÉAMBULE**

Conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal*, la municipalité doit présenter annuellement un rapport concernant l'application du Règlement de gestion contractuelle et en déposer une copie lors d'une séance de son conseil municipal.

### **2. OBJET**

Ce rapport a pour principal objectif de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle instaurée à la Municipalité de Sainte-Christine en renseignant les citoyens sur l'application des mesures prévues à son Règlement de gestion contractuelle.

### **3. PÉRIODE VISÉE**

La période visée par ce présent rapport est du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024.

### **4. LE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

Le présent rapport doit faire état de l'application du Règlement de gestion contractuelle adopté par la municipalité conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal*.

À la Municipalité de Sainte-Christine, il s'agit du Règlement N°394-2024. Ce Règlement est en vigueur depuis le 11 décembre 2024.

De manière générale, l'objet du Règlement est de mettre en place des règles de gestion contractuelle qui porte sur les sept (7) catégories de mesures qui sont exigées par l'article 938.1.2 du *Code municipal*;

- Des mesures favorisant le respect des lois applicables qui visent à lutter contre le truquage des offres;
- Des mesures visant à assurer le respect de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* et du *Code de déontologie des lobbyistes* adopté en vertu de cette loi;
- Des mesures ayant pour but de prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption;
- Des mesures ayant pour but de prévenir les situations de conflits d'intérêts;
- Des mesures ayant pour but de prévenir toute autre situation susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demandes de soumission et de la gestion du contrat qui en résulte;
- Des mesures visant à encadrer la prise de toute décision ayant pour effet d'autoriser la modification d'un contrat;
- Des mesures pour favoriser la rotation des éventuels cocontractants à l'égard des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil d'appel d'offres public fixé par règlement ministériel.

Conformément à la Loi, le Règlement de gestion contractuelle est publié sur le site Internet de la Municipalité, dont le lien est le suivant : [www.ste-christine.com](http://www.ste-christine.com).

Après analyse du Règlement et de son application au cours de la période visée, ces mesures y sont adéquatement prévues.

## **5. LES MODES DE SOLLICITATION**

La Municipalité peut conclure des contrats selon trois principaux modes de sollicitation : le contrat conclu de gré à gré, le contrat conclu à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès d'au moins deux fournisseurs ou le contrat conclu à la suite d'un appel d'offres public.

Pour déterminer le mode de sollicitation à utiliser, l'organisme municipal tient compte notamment de l'estimation de la dépense du contrat qu'il désire octroyer ainsi que des dispositions législatives et réglementaires à cet égard.

## **6. LISTES DES CONTRATS OCTROYÉS**

La Municipalité de Sainte-Christine publie sur Internet la liste des contrats qu'elle conclut et qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$.

Conformément à la Loi, cette liste est publiée sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) approuvé par le gouvernement du Québec, dont voici le lien : <https://seao.gouv.qc.ca/contrats-par-organisation>.

Également, tel que requis par l'article 961.4 du *Code municipal*, la Municipalité de Sainte-Christine publie sur son site Internet, au plus tard le 31 mars de chaque année, la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours du dernier exercice financier complet précédent avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

Vous pouvez consulter cette liste sur le site Internet de la Municipalité au : <https://ste-christine.com/contrats-municipaux/>.

## **7. LISTES DES CONTRATS PUBLICS ANNULÉS**

Au cours de la période visée, aucun appel d'offres public (SÉAO) n'a été annulé.

## **8. RECOMMANDATION DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS**

Au cours de la période visée, la Municipalité de Sainte-Christine n'a reçu aucune recommandation de l'Autorité des marchés publics (AMP) en lien avec des contrats publics, notamment sur le processus d'adjudication et d'attribution des contrats.

## **9. CONCLUSION**

La Municipalité de Sainte-Christine s'assure de maintenir à jour ses mécanismes de gestion contractuelle selon les normes juridiques et comptables évolutives, afin de remplir une offre de service efficace envers ses citoyens tout en respectant les règles de transparence et d'équité qui doivent s'appliquer à tout organisme public. Toute l'équipe de la Municipalité de Sainte-Christine, sous la supervision de la direction générale, fait preuve d'une constante vigilance et de rigueur dans tout le processus de gestion contractuelle. Un effort continu est fait pour permettre à la Municipalité de réaliser ses projets avec une saine gestion des deniers publics en application de son règlement de gestion contractuelle.

Rapport déposé lors de la séance ordinaire du conseil du 21 janvier 2025.

---

Heidi Bédard  
Directrice générale et greffière-trésorière

**ANNEXE 1**

**Sommaire des contrats de plus de 25 000 \$ octroyés par la Municipalité**

**Pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024**

<b>FOURNISSEUR</b>	<b>OBJET DU CONTRAT</b>	<b>MONTANT DU CONTRAT SOUMIS (TAXES INCLUSES)</b>	<b>MODE D'ADJUDICATION</b>
Carrière Ste-Anne-de-la-Rochelle	Pierre concassée pour le rechargement d'une partie du chemin Witty	28 778,02 \$	CONTRAT DE GRÉ À GRÉ
Fusion Expert Conseil Inc.	Honoraires professionnels - Centre multifonctionnel	33 008,47 \$	CONTRAT DE GRÉ À GRÉ
Groupe Colas Québec Inc.	Pavage desrues Pierre-Delage, de la Fabrique et du stationnement de l'hôtel de ville	122 159,95 \$	APPEL D'OFFRES PUBLIC
Inneo Environnement	Honoraires professionnels - Centre multifonctionnel	55 777,10 \$	CONTRAT DE GRÉ À GRÉ
Les industries Simexco	Conception et aménagement de jeux d'eau	261 831,13 \$	APPEL D'OFFRES PUBLIC

## ANNEXE 2



**LISTE DE TOUS LES CONTRATS CONCLUS POUR LA PÉRIODE DU  
1er JANVIER 2024 AU 31 DÉCEMBRE 2024 COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 2 000 \$ AVEC UN MÊME  
CONTRACTANT LORSQUE L'ENSEMBLE DE CES CONTRATS COMPORTE  
UNE DÉPENSE TOTALE QUI DÉPASSE 25 000 \$**

FOURNISSEUR	OBJET DU CONTRAT	MONTANT
Carrière Ste-Anne-de-la-Rochelle	Achat de pierre concassée pour le rechargement d'une partie du chemin Derome	28 778,02 \$
	Achat de pierre concassée	11 921,24 \$
FQM Assurances	Protection contrat d'assurances	33 008,47 \$
Fusion Expert Conseil Inc.	Honoraires professionnels - Centre multifonctionnel	30 525,86 \$
Groupe Colas Québec Inc.	Pavage des rues Pierre-Delage, de la Fabrique et du stationnement de l'hôtel de ville	122 159,95 \$
Inneo Environnement	Honoraires professionnels - Centre multifonctionnel	55 777,10 \$
Les industries Simexco Inc.	Conception et aménagement de jeux d'eau	261 831,13 \$
Ministre des Finances	Service de la Sûreté du Québec	106 664,00 \$
MRC d'Acton	Quote-Part	93 060,93 \$
Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains	Vidange des installations septiques	38 505,00 \$
	Frais de gestion des fosses septiques	3 511,00 \$
	Quote-Part	7 048,00 \$
	Achat de bacs roulants	3 313,37 \$
	Contribution écocentre	3 831,00 \$
	Enlèvement, transport et élimination des matières organiques	24 933,30 \$
	Enlèvement, transport et élimination des matières recyclables	25 285,76 \$
	Enlèvement, transport et élimination des résidus domestiques	42 297,79 \$
TGBC Inc.	Nivelage des chemins	7 323,91 \$
	Transport et épandage de pierre concassée	11 741,82 \$
	Transport et épandage de pierre concassée - rechargement d'une partie du chemin Witty	18 128,69 \$
	Déneigement des chemins hiver 2024	129 921,76 \$